



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

393^e séance plénièreMercredi 28 novembre 2018, à 10 heures
New York

Président : M. Niang (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président : En application des dispositions pertinentes de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale du 2 décembre 1977, nous nous réunissons aujourd'hui en séance spéciale, comme par le passé, pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Qu'il me soit permis, au nom du Comité, à l'entame de mon propos, de saluer la présence parmi nous des plus hautes personnalités de l'Organisation, en l'occurrence S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, Présidente de l'Assemblée générale; S. E. M. Ma Zhaoxu, Président du Conseil de sécurité; S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de Cabinet du Secrétaire général; S. E. M. Shahrul Ikram Yaakob, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés; S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'ONU et représentant du Président palestinien Mahmoud Abbas à la présente

séance; et M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Je souhaite également souhaiter la chaleureuse à mes chers collègues, représentants des États Membres et des organisations intergouvernementales, et à l'ensemble de nos invités, notamment de la société civile, qui ont bien voulu répondre à l'invitation du Comité. Mention spéciale à M. Marc Lamont Hill, citoyen américain, militant, universitaire, journaliste et commentateur politique à CNN, qui a bien voulu accepter de livrer un message, au titre de la société civile. M. Hill, qui interviendra dans la deuxième partie de la séance, personnifie cet aphorisme de Pierre Corneille qui dit qu'« aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années ».

Avant de donner la parole aux différents orateurs, je voudrais faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais vous remercier vivement de votre présence à cette cérémonie de ce matin. Cette mobilisation traduit l'engagement constant de la communauté internationale en faveur d'une issue définitive à la question palestinienne.

Alors que nous nous réunissons une fois de plus pour marquer notre solidarité avec le peuple

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



palestinien à l'occasion de cette journée internationale, me vient à l'esprit l'adoption, il y a exactement 71 ans, le 29 novembre 1947, par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la résolution 181 (II) portant partition de la Palestine sous mandat en deux États souverains et voisins.

Si l'État d'Israël a effectivement obtenu son indépendance et a été admis comme Membre de plein exercice à l'Organisation des Nations Unies, en revanche, l'État de Palestine n'a lui ni indépendance ni souveraineté et demeure cantonné au statut d'État observateur de l'Organisation. À ce jour, 139 États Membres ont officiellement reconnu l'État de Palestine. Or, l'occupation illégale de son territoire persiste depuis 51 ans et le peuple palestinien a toujours pour objectif de recouvrer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination.

En Cisjordanie comme à Jérusalem, l'expansion des colonies de peuplement se poursuit sans relâche, en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Il s'y ajoute la démolition d'infrastructures, de maisons et de structures appartenant aux Palestiniens, alors que des villages entiers, comme le hameau bédouin de Khan el-Ahmar, sont menacés de déplacement, compromettant ainsi les moyens de subsistance des habitants.

Les restrictions à la liberté de circulation et le mur sont d'autres entraves à la vie quotidienne de millions de Palestiniens. Il en est de même de l'usage disproportionné de la force contre la population civile, qui continue de faire des victimes, parmi lesquelles des enfants. Dans la bande de Gaza, le blocus illégal - en cours déjà depuis 11 ans déjà - continue d'isoler la population civile et de lui infliger toutes sortes de privations, ce qui exacerbe le désespoir et les tensions.

Le Comité appelle les acteurs à prendre sans délai les mesures appropriées pour atténuer la situation humanitaire catastrophique à Gaza afin de redonner à la population civile toute sa dignité. Tout aussi importante est l'impératif du respect de cessez-le-feu par toutes les parties, en l'occurrence Israël et le Hamas. Le Comité salue à cet égard les efforts combinés des Nations Unies et de l'Égypte pour restaurer le calme sur le terrain et favoriser la réconciliation entre les acteurs politiques palestiniens. En outre, il réitère sa condamnation de toute forme d'incitation à la haine, des provocation et

des violences et exhorte toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue.

Le déficit dont souffre le budget destiné à la prise en charge des impératifs besoins humanitaires et de développement suscite également une vive préoccupation pour les membres du Comité. Spécifiquement, la réduction drastique des ressources de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) compromet la poursuite des programmes essentiels au bénéfice de 5,3 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans les territoires palestiniens occupés.

En réitérant sa gratitude à tous les États Membres qui ont renforcé leur soutien à l'UNRWA, le Comité se fait l'écho du Secrétaire général pour en appeler au renforcement des efforts afin de doter l'Office d'un financement suffisant, prévisible et durable lui permettant de poursuivre convenablement son mandat en faveur des réfugiés palestiniens et de contribuer en même temps à la stabilité dans la région.

Pour parvenir à l'indépendance et à un État souverain, le peuple palestinien a besoin de perspectives politiques crédibles prévoyant la réconciliation et devant aboutir à un véritable climat de paix et de développement, dans le respect des résolutions pertinentes de l'ONU Unies et de l'Initiative de paix arabe. L'occupation illégale, que certains experts qualifient dorénavant d'annexion rampante, et le blocus de Gaza ont fin par instaurer un climat de méfiance entre Israéliens et Palestiniens, les éloignant de plus en plus de l'objectif d'une solution juste et durable, c'est-à-dire deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine.

Tenant compte de la responsabilité première des Nations Unies sur la question de Palestine, il nous revient, en tant qu'acteurs de la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, le Quatuor et les pays de la région, d'accompagner les parties pour parvenir à la solution de deux États, prévoyant le respect de la dignité et des droits fondamentaux des Israéliens comme des Palestiniens. Ce faisant, l'on garantirait également la coexistence pacifique et harmonieuse des trois religions monothéistes, dans le respect des Lieux saints de Jérusalem, conformément au statu quo historique. Au-delà de ces deux États voisins, la paix, la sécurité et la prospérité ainsi retrouvées seraient bénéficiaires également à toute la région, traversée par de fortes convulsions.

Le 10 décembre prochain marquera le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale à sa troisième session. L'adoption de ce texte fondateur, consacrant les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, est intervenue un an après celle de la résolution 181 (II). Or, le peuple palestinien poursuit encore ses droits inaliénables et de la promesse d'un État indépendant et souverain que portent ces textes fondateurs. Face à ce constat, nous n'avons d'autre choix que de nous acquitter de nos obligations historiques pour permettre au peuple palestinien, à l'instar du peuple israélien, de prendre toute la place qui lui revient dans le concert des nations.

Pour sa part, le Comité continuera de s'employer, dans le cadre du mandat que lui a conféré l'Assemblée générale, à maintenir la question palestinienne à l'ordre du jour international jusqu'à ce que les Palestiniens puissent exercer pleinement leurs droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

J'ai maintenant l'honneur et le plaisir de donner la parole à la Présidente de l'Assemblée générale, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés.

M^{me} Espinosa Garcés (Présidente de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Je remercie toutes les personnes ici présentes pour leur participation à la présente réunion en ce moment très particulier. Nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien alors que le besoin d'une telle solidarité ne s'est jamais fait autant sentir.

Je tiens tout d'abord à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir pris l'initiative d'organiser cet événement.

Lorsque je songe à la notion de solidarité, je pense immédiatement au thème de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale : « Faire de l'ONU une organisation pour tous ». J'aimerais insister sur ce point, qui concerne tout le monde. Notre solidarité avec le peuple palestinien ne doit pas reposer uniquement sur la sympathie. Aussi digne que soit cette attitude, le peuple palestinien a droit à plus que cela. Alors que nous cherchons à répondre aux besoins des peuples du monde entier afin de ne laisser personne de côté, nous devons au peuple palestinien l'obligation de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin au cauchemar qu'il vit actuellement. Alors que nous nous tenons aux côtés du peuple palestinien, nous devons saisir l'occasion qui

nous est offerte en ce jour pour lutter contre l'engourdissement grandissant qui nous envahit lorsque la souffrance et la mort deviennent une réalité quotidienne et que les journaux n'en font même pas mention dans leurs dernières pages.

Le sort du peuple palestinien demeure une blessure sur notre conscience collective et nous avons tous la responsabilité d'insister sur la nécessité urgente d'un règlement rapide. J'appelle les dirigeants mondiaux, notamment les dirigeants religieux et autres, à faire de la question palestinienne une priorité absolue. Il ne suffit pas de dire que nous sommes aux côtés des gens si nous n'exerçons pas la volonté politique nécessaire pour que notre position soit prise en compte. J'aimerais souligner deux sujets de préoccupation et une raison d'espérer.

Ma première préoccupation concerne la situation humanitaire actuelle en Palestine. Selon le Bureau des affaires humanitaires, les réfugiés représentent 43 % de la population palestinienne, dont la moitié ont moins de 18 ans. En outre, l'insécurité alimentaire – la sécurité alimentaire est un droit humain fondamental et l'un des objectifs du développement durable – touche 47 % de la population de la bande de Gaza. La consommation moyenne en eau est de 79 et 66 litres par personne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, respectivement, ce qui est nettement inférieur au ratio recommandé de 100 litres par personne et par jour. Je pourrais multiplier les exemples. Si nous voulons être solidaires du peuple palestinien, il nous faut relever ces défis alors même que nous nous efforçons de mettre en œuvre la solution des deux États. Nous ne pouvons laisser tout un peuple et des générations entières dans cet état de souffrance.

Cela m'amène à ma seconde préoccupation : le financement et les ressources de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Des années de compressions budgétaires ont fait plonger l'Office dans un déficit chronique, qui l'oblige à restreindre ses efforts pour venir en aide au peuple palestinien. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les États Membres qui se sont mobilisés pour remédier à cette situation. Les 122 millions de dollars reçus ont permis d'éviter la fermeture immédiate de services essentiels de l'UNRWA, notamment dans des domaines comme l'enseignement primaire et la sécurité alimentaire, ce dont il faut se féliciter. Dans le même temps, la solution actuelle n'est pas tenable; une solution à long terme pour lutter contre le sous-financement de l'UNRWA et

un soutien accru en général au peuple palestinien s'imposent, ce qui m'amène à mon dernier point et à l'appel à l'action.

Nous devons hâter la mise en œuvre des objectifs du développement durable dans les territoires occupés afin d'améliorer la vie et les moyens de subsistance du peuple palestinien. Avec des investissements suffisants et l'appui de l'UNRWA et d'autres partenaires onusiens et multilatéraux, nous pouvons contribuer à autonomiser les femmes et les filles, élargir l'accès à l'éducation, créer des emplois et des moyens de subsistance et garantir un accès à des soins de santé abordables. De tels efforts profitent non seulement directement à la population elle-même, mais ils peuvent aussi réduire l'exclusion et la marginalisation et améliorer encore les perspectives de paix.

Lors du débat général de l'Assemblée générale en septembre, les dirigeants du monde entier ont exprimé leur ferme appui au multilatéralisme et appelé à une ONU forte. Pour le peuple palestinien, la paralysie du processus de paix peut être considérée comme le reflet de la faiblesse du multilatéralisme et de la capacité d'exécution de l'ONU. La seule façon d'avancer sur la question palestinienne est donc d'honorer les résolutions existantes, de relancer le dialogue et de trouver une solution politique véritablement durable.

Les Nations Unies œuvrent pour tous les peuples, pour les droits de l'homme, la paix et la sécurité et le développement durable.

Le Président : Je remercie la Présidente Espinosa Garcés de son importante déclaration, qui réaffirme l'engagement de l'Assemblée générale, sous sa direction, en faveur d'une solution politique à la question palestinienne et, au-delà, pour faire face aux défis qui agitent le Moyen-Orient.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président du Conseil de sécurité, S. E. M. Ma Zhaoxu.

M. Ma Zhaoxu (Chine), (Président du Conseil de sécurité) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, à prendre la parole à la séance commémorative spéciale organisée pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la conclusion des Accords d'Oslo, qui nous

rappellent qu'une solution durable au conflit israélo-palestinien ne peut être trouvée que par des moyens pacifiques, le dialogue et les négociations. Ayant à l'esprit ses résolutions sur la question, le Conseil demeure pleinement attaché à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité est resté saisi de la situation au Moyen-Orient, y compris de la question de Palestine. Le Conseil de sécurité a entendu des exposés mensuels du Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le processus de paix au Moyen-Orient et du Département des affaires politiques sur la situation et a tenu des débats publics chaque trimestre. Des réunions ont été organisées en réponse à la situation dans la bande de Gaza. Le Conseil de sécurité a également continué de recevoir les rapports du Secrétaire général lors des exposés du Coordonnateur spécial tous les trois mois et a reçu un rapport écrit en juin (S/2018/614).

La situation au Moyen-Orient demeure préoccupante pour le Conseil. Les membres du Conseil se déclarent préoccupés par la détérioration de la situation dans la bande de Gaza et appellent la communauté internationale à accroître son appui pour améliorer sa situation humanitaire et économique. Les membres du Conseil condamnent toutes les violences et hostilités dirigées contre les civils et tous les actes de terrorisme, et renouvellent leur appel à la reprise des négociations de paix dès que possible et à une intensification des efforts.

Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil demeure attaché à la recherche d'une solution juste, durable et pacifique afin de parvenir à la paix et à la sécurité, dont les peuples israélien et palestinien ont besoin et qu'ils méritent.

Le Président : Je remercie M. Ma Zhaoxu, Président du Conseil de sécurité, de sa déclaration. Nul besoin de rappeler la centralité du Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution politique, qui soit à la fois holistique, juste et durable au du Moyen-Orient, prévoyant deux États coexistant dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et garanties.

J'ai maintenant le privilège d'inviter le Secrétaire général, M. António Guterres, acteur infatigable en faveur d'une solution juste au différend israélo-palestinien, à prononcer sa déclaration.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il y a plus de 40 ans, l'Assemblée générale instituait une

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien afin de nous rappeler qu'il nous incombe à tous de régler la tâche inachevée de la question de Palestine. Au fil des décennies, cette tâche est devenue l'un des défis les plus difficiles à relever pour la communauté internationale et dont nous ne connaissons que trop bien les conséquences tragiques.

Les démolitions, la poursuite illégale de l'expansion et de la construction de colonies de peuplement, les expulsions forcées et les mesures punitives collectives n'apporteront pas la paix. Il en va de même pour la violence et l'incitation à la haine, et les mesures unilatérales ne résoudront pas les questions relatives au règlement définitif du conflit. Seules des négociations constructives, menées de bonne foi et conformes aux principes établis et convenus de longue date d'une solution à deux États, permettront d'aboutir à la solution durable souhaitée.

Il ne suffit pas de contenir la situation. J'appelle tous les acteurs, en premier lieu les dirigeants d'Israël et de l'Autorité palestinienne, à prendre des mesures audacieuses pour redonner confiance dans la promesse de la résolution 181 (II) – deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux aspirations nationales légitimes des deux peuples, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États, Jérusalem-Est étant la capitale de l'État palestinien. C'est le seul moyen de réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien. C'est la seule option pour parvenir à une paix globale et juste, et j'appelle la communauté internationale à respecter scrupuleusement ses engagements et à réaffirmer sa volonté d'aider les Palestiniens et les Israéliens à parvenir à une solution prévoyant deux États.

En ce jour, tout particulièrement, nous avons le cœur lourd en pensant à la souffrance de la population de Gaza. Environ 2 millions de Palestiniens sont pris au piège d'une pauvreté et d'un chômage croissants et n'ont qu'un accès limité aux soins de santé, à l'éducation, à l'eau et à l'électricité. La jeunesse n'entrevoit guère les possibilités d'un avenir meilleur. J'exhorte Israël à lever les restrictions à la circulation des personnes et des biens, qui freinent également les efforts de l'ONU et des autres organismes humanitaires, sans compromettre les préoccupations légitimes en matière de sécurité. J'appelle le Hamas et les autres groupes militants à mettre un terme au renforcement de leurs moyens militaires à Gaza, notamment aux tirs aveugles de roquettes et d'engins incendiaires contre Israël.

La violence lors des manifestations à la clôture qui délimite Gaza est un sujet de vive préoccupation. Les Palestiniens de Gaza ont des griefs légitimes et le droit de manifester de façon pacifique. Le Hamas et les organisateurs des manifestations ont la responsabilité d'empêcher les actes de violence et de provocations mais, de son côté, Israël a la responsabilité de faire preuve de la plus grande retenue et de ne pas recourir à la force meurtrière, sauf en dernier recours contre la menace imminente de morts ou de blessés graves.

Je me réjouis de la diminution récente de la violence à Gaza. Je salue les efforts déployés par le Gouvernement égyptien et les principaux partenaires régionaux et internationaux, ainsi que par mon Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour améliorer la situation humanitaire à Gaza, rétablir le calme et appuyer la réconciliation entre Palestiniens et le retour du Gouvernement palestinien légitime à Gaza.

L'ONU ne dérogera pas à son engagement en faveur du peuple palestinien. En cette Journée internationale de solidarité, réaffirmons notre engagement à défendre les droits du peuple palestinien et à construire un avenir de paix, de justice, de sécurité et de dignité pour les Palestiniens et les Israéliens.

Le Président : Au nom du Comité, je remercie très sincèrement le Secrétaire général pour les efforts qu'il ne cesse de consentir personnellement et au niveau de l'ensemble des structures placées sous son autorité, y compris la Division des droits des Palestiniens, en vue de parvenir à la solution de deux États sur la base des paramètres admis de longue date par la communauté internationale.

Je me tourne maintenant vers mon ami, S. E. M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour l'inviter nous livrer le message que S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration de S. E. le Président Mahmoud Abbas à la présente séance.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

« Tout d'abord, je transmets les salutations de l'État de Palestine et du peuple palestinien à tous nos amis du monde entier qui se joignent à

nous pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je tiens à exprimer notre profonde gratitude à tous les pays pour leur soutien inestimable à la cause de notre peuple, notamment en votant pour nos résolutions annuelles sur la question de Palestine, et de leur appui constant fondé sur le droit international et la légitimité internationale, malgré toutes les pressions et tentatives visant à saper ces positions juridiques et morales. Les positions de fermeté adoptées par ces pays au sein des instances internationales réaffirment la détermination inébranlable de notre peuple palestinien au sein de son pays et de la diaspora, renforcent sa foi en la justice mondiale et font naître en lui l'espoir de retrouver la liberté et la dignité.

Nous renouvelons également nos remerciements aux organisations non gouvernementales et à la société civile, ainsi qu'à tous nos frères et amis et à tous les peuples épris de liberté et de paix dans le monde entier, qui continuent d'apporter un appui indéfectible à notre peuple. Nous leur sommes reconnaissants de leur solidarité et de leur appui aux aspirations nationales légitimes du peuple palestinien à la liberté, à l'indépendance et à une paix juste et durable.

L'ONU a défendu notre cause en l'inscrivant comme question prioritaire à l'ordre du jour de la communauté internationale. L'ONU a tendu la main à notre peuple et adopté des résolutions et recommandations qui constituent la base même des efforts visant à parvenir à une solution juste, durable et globale. Nous soulignons la responsabilité permanente de l'ONU à l'égard de la question de Palestine, qui doit être honorée jusqu'à ce que cette question soit réglée de manière satisfaisante sous tous ses aspects. À cet égard, nous exprimons une fois de plus notre profonde reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son Président, S. E. l'Ambassadeur Cheikh Niang, du Sénégal, au Bureau du Comité, à tous les membres et observateurs du Comité et à la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat pour les efforts qu'ils déploient afin de promouvoir les droits du peuple palestinien et garantir à celui-ci une paix juste et durable.

L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et d'autres instances et organismes des Nations Unies, dont la Cour internationale de Justice, ont adopté des résolutions fermes et de principe en faveur de la question palestinienne. À cet égard, nous regrettons à nouveau vivement que ces résolutions n'aient toujours pas été mises en œuvre, aggravant le conflit depuis de nombreuses décennies, infligeant de graves souffrances au peuple palestinien et l'empêchant toujours d'exercer ses droits. Cette situation injuste a renforcé la conviction qu'il y a effectivement deux poids, deux mesures en ce qui concerne les résolutions de l'ONU relatives à Israël, car ces résolutions ne sont pas mises en œuvre et Israël est autorisé à continuer de se comporter comme s'il était un État au-dessus de la loi, bénéficiant d'une immunité totale.

Chaque année, en ce même jour, nous rappelons la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, par laquelle l'Assemblée générale a injustement décidé de la partition de la Palestine sans le consentement du peuple palestinien. Elle a été adoptée 30 ans après la Déclaration Balfour de 1917. Puis vint la Nakba de 1948, qui a chassé par la force notre peuple palestinien des terres qu'il occupait et sur lesquelles ils vivaient depuis toujours. En 1967, Israël a également occupé le reste des terres palestiniennes, y compris la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza.

En dépit d'avoir signé un accord de paix avec Israël en 1993, qui stipulait que les négociations concernant les aspects relatifs au statut final s'achèveraient en 1999, ainsi que la création d'un État de Palestine indépendant, entre les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la sécurité et sur la base de relations de bon voisinage conformément à la solution des deux États; malgré la reconnaissance de l'État d'Israël par l'Organisation de libération de la Palestine en 1993; bien que la Palestine ait rempli toutes ses obligations en vertu de l'accord signé, et mis en place des institutions nationales modernes qui respectent l'état de droit; en dépit de la reconnaissance bilatérale de la Palestine en tant qu'État par 139 États, de son élévation au rang d'État observateur de l'Organisation des Nations Unies en 2012, et de son accession à plus de 100 organisations et traités internationaux; et bien que la Palestine fasse la

promotion d'une culture de paix et lutte contre le terrorisme, Israël, Puissance occupante, nie toujours au peuple palestinien son droit à la liberté et à l'indépendance sur son propre territoire et refuse de reconnaître la Palestine alors que la Palestine l'a reconnu. Il persiste dans sa logique coloniale et continue de voler nos terres et d'y installer des colons israéliens, en violation grave des Conventions de Genève. Ce comportement a trouvé ses exemples les plus récents dans les plans israéliens consistant à prendre le contrôle de la zone de Khan el-Ahmar et à imposer la loi relative à l'État-nation juif.

La communauté internationale s'est employée à venir en aide aux 6 millions de réfugiés palestiniens en créant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui joue un rôle vital. Nous devons tous l'appuyer jusqu'à ce que la question des réfugiés soit réglée, conformément à la résolution 194 (III). Nous profitons de l'occasion pour remercier les pays qui soutiennent l'Office, ainsi que ceux qui lui ont apporté un concours supplémentaire après que les États-Unis ont récemment pris à son encontre des mesures punitives dans le but de compromettre le règlement de la question des réfugiés.

Après plus d'un demi-siècle d'occupation israélienne, la paix n'est toujours pas à l'horizon car Israël maintient son occupation militaire des terres palestiniennes et continue d'imposer un régime de discrimination raciste, par lequel il contrôle le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et empêche le peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, tandis qu'il n'applique aucun des accords qu'il a signés.

Je suis obligé de demander : quand cessera-t-on de traiter Israël comme un État qui serait au-dessus des lois? Quand la communauté internationale assumera-t-elle ses obligations? À cet égard, je rappelle que nous n'avons pas renoncé à nos propres obligations découlant de l'accord que nous avons signé avec Israël et que nous continuons de tendre la main pour la réalisation d'une juste paix fondée sur les résolutions de l'ONU et la solution des deux États entre les frontières de 1967.

Je rappelle que nous n'avons jamais rejeté les négociations et que nous avons présenté notre initiative de paix au Conseil de sécurité en février. Nous restons attachés à la culture de paix et de tolérance, et nous travaillons à combattre le terrorisme dans notre région et dans le monde. Nous restons également attachés à faire en sorte que la capitale de notre État, Jérusalem-Est, soit ouverte à tous les croyants et à tous les fidèles des religions monothéistes. En même temps, nous poursuivrons nos efforts visant à unifier notre terre et notre peuple, à concrétiser la réconciliation grâce à la médiation égyptienne et à rétablir le contrôle et les fonctions du Gouvernement de consensus national dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, avec une seule et même législation, un seul et même Gouvernement et une seule et même force armée légitime.

Alors que nous sommes face à cette situation dangereuse et que nous nous trouvons dans une impasse politique, je demande à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et ne pas laisser se poursuivre les violations du droit international. En même temps, nous demandons aux États qui ont foi dans la solution des deux États et reconnaissent Israël de reconnaître aussi l'État de Palestine. Cette reconnaissance aidera à réaliser la justice et donnera de l'espoir à notre peuple jusqu'à ce qu'un jour il accède à la liberté et à l'indépendance.

Nous exhortons les membres à respecter leur obligation de reconnaître la situation illégale créée par les politiques et mesures d'Israël en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est. Nous les engageons par ailleurs à ne pas fournir d'appui et d'assistance qui seraient susceptibles d'ancrer plus profondément et de perpétuer cette situation, et à faire le distinguo entre le territoire de la Puissance occupante et le territoire occupé, aux fins de l'application du principe de responsabilité et pour contribuer à mettre un terme à cette situation injuste.

Nous demeurons pleinement attachés au droit international, à la légitimité internationale et à la solution des deux États entre les frontières d'avant 1967. Nous restons prêts à donner toutes les chances aux efforts régionaux et internationaux, sur la base de mandats de longue date, pour parvenir à une paix juste. Néanmoins, dans le

cas où ces efforts ne permettraient pas d'aboutir à une telle solution, le peuple palestinien ne disparaîtrait pas et n'accepterait pas l'oppression et l'injustice comme une fatalité. Nous peuple poursuivra son combat légitime pour l'exercice de ses droits inaliénables et œuvrera sans relâche en faveur de l'égalité des droits pour tous, dans la Palestine historique, sans discrimination.

À cette occasion, nous soulignons que notre lutte n'est pas dirigée contre le judaïsme en tant que religion, car nous respectons toutes les religions, mais contre l'occupation coloniale de notre terre et de notre peuple et le déni de nos droits inaliénables, dont le droit à l'autodétermination. En dépit de décennies de déception, nous avons toujours foi dans l'état de droit et les institutions internationales. L'État de Palestine continuera de participer à tous les efforts destinés à renforcer plus avant l'état de droit, y compris le renforcement de ses institutions et l'autonomisation de son peuple, en particulier les femmes et les jeunes.

Le respect du droit international est la pierre angulaire de la paix, mais ni le respect ni la paix ne peuvent exister que dans les discours; les mots et les engagements doivent se traduire par des mesures concrètes pour appliquer la loi. À l'occasion de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous soulignons qu'il s'agit d'une question pressante et qu'il ne faut épargner aucun effort à cet égard.

Nous restons reconnaissants à ceux qui défendent résolument le droit international, les droits inaliénables du peuple palestinien et l'objectif de la paix. Nous attendons le jour où nous pourrions célébrer ensemble la liberté de notre peuple dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et accueillir tout le monde dans la ville de Jérusalem, qui s'appelait à l'origine la ville de la paix ».

Le Président : En vous remerciant de ce message fort poignant, je vous prie d'être notre interlocuteur auprès du Président Mahmoud Abbas pour lui transmettre nos sincères salutations et nos remerciements. Au peuple palestinien, je voudrais aussi assurer que le Comité reste déterminé, dans le cadre que lui confère le mandat de l'Assemblée générale, à poursuivre son action de promotion des droits inaliénables du peuple

palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et à un État de Palestine indépendant.

Au nom du Comité, je réitère mon sentiment de gratitude à l'ensemble des personnalités présentes à cette cérémonie de ce matin et pour leurs messages de solidarité de haute facture adressés au peuple palestinien.

Je m'en vais maintenant procéder à une brève suspension de la séance afin de permettre à certains de nos illustres hôtes de prendre congé de nous.

La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 11 h 5.

Le Président : Je voudrais maintenant passer la parole à mon ami M. Shahrul Ikram Yaakob, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Yaakob (Malaisie), Vice-président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer à la présente séance extraordinaire organisée pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, au nom de M. Rohan Perera, Représentant permanent de Sri Lanka et Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Je saisis cette occasion pour remercier M. Cheikh Niang, Représentant permanent du Sénégal et Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'avoir aimablement invité le Comité spécial à prendre la parole à la présente séance extraordinaire tenue pour la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Demain, le 29 novembre, marquera le soixante et onzième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II), et le quarantième anniversaire de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Tous deux sont des rappels frappants et douloureux de la nécessité urgente de trouver une solution juste et pacifique à la question de Palestine, solution qui continue de nous échapper.

En juillet, le Comité spécial s'est rendu à Amman, où il s'est entretenu avec des représentants de la société civile palestinienne et israélienne, des victimes et des

témoins des deux camps, ainsi que les autorités palestiniennes et des fonctionnaires de l'ONU, qui lui ont rendu compte de la situation des droits de l'homme qui va se détériorant dans les territoires palestiniens occupés et le Golan syrien occupé. Ces exposés et témoignages ont appelé l'attention du Comité spécial sur le cycle de violence et les difficultés dont souffrent quotidiennement les Palestiniens, dont la vie continue d'être mise à mal dans tous les domaines par l'effet de l'occupation illégale.

Il y a deux semaines, le Comité spécial a présenté son cinquantième rapport (A/73/524), en application de la résolution 72/84 de l'Assemblée générale. Il reste préoccupé par l'expansion constante des colonies israéliennes dans les territoires occupés; le blocus et le bouclage de Gaza; le défaut d'application du principe de responsabilité; la détention d'enfants; le recours à la détention administrative; et le climat hostile où doit évoluer la société civile, en particulier les organisations palestiniennes et israéliennes locales qui œuvrent à la promotion des droits de l'homme dans les territoires occupés.

L'expansion des colonies, la démolition de maisons palestiniennes et la destruction des biens des Palestiniens ont été parmi les préoccupations les plus souvent citées durant les réunions avec le Comité spécial. Ces problèmes ont entraîné le déplacement de pratiquement 600 Palestiniens, dont la moitié d'enfants, sur une période d'un an, ont eu un impact direct sur l'escalade de la violence dans les territoires occupés et ont contribué à l'augmentation du nombre de victimes civiles, y compris des enfants. Le Comité spécial a également été informé que les démolitions, la plupart effectuées sous le prétexte de l'absence de permis de construire, servaient également des fins punitives. Des propriétés mis à disposition au titre de l'aide humanitaire, telles que des salles de classe pour une communauté bédouine, ont également été démolies.

Le rapport de cette année traite aussi de la situation à Gaza, où le Comité spécial s'inquiète que les forces de sécurité israéliennes fassent un recours excessif à la force contre les manifestants, depuis la fin du mois de mars et jusqu'à présent. Le Comité spécial a été informé que, au 31 octobre, 228 Palestiniens avaient été tués, dont 43 enfants, tandis que plus de 24 360 personnes avaient été blessées. Il condamne fermement le recours excessif à la force par les forces de sécurité israéliennes.

Le blocus et le bouclage de Gaza, qui entrent dans leur douzième année, restent le principal obstacle

au relèvement durable et au développement économique. Ils ont d'importantes retombées négatives sur les droits de l'homme les plus élémentaires des Gazaouites, y compris leurs droits à la santé, à l'éducation et à la liberté de circulation.

Le Comité spécial est préoccupé par les informations qui lui ont été données au sujet des restrictions sur les importations à destination de Gaza et de l'actuelle crise de l'électricité, qui menacent gravement des services clés tels que les hôpitaux et les cliniques, les infrastructures d'eau et d'assainissement et d'autres services permettant de répondre aux besoins de près de 2 millions de résidents palestiniens à Gaza, dont plus de la moitié sont des enfants. Cette situation est encore aggravée par la crise sans précédent qui touche le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Nous tenons à dire notre profonde appréciation pour le travail accompli par l'UNRWA en vue de poursuivre la mise en œuvre de programmes tels que l'appui à la sécurité alimentaire des réfugiés, bien qu'il faille réduire l'ampleur de certains programmes d'urgence. L'action de l'UNRWA a besoin de l'appui et de l'engagement continus des États par l'intermédiaire de ressources adéquates et prévisibles pour veiller à ce que l'Office soit en mesure de s'acquitter efficacement de son précieux mandat.

Les témoignages que le Comité spécial a entendus cette année indiquent que les pratiques discriminatoires israéliennes s'intensifient, entraînant la détérioration rapide de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans les territoires occupés. Le Comité spécial se déclare vivement préoccupé par le recours à la détention administrative arbitraire, dans le cadre de quoi des personnes sont détenues sans procès ni charges, au titre de décisions renouvelables à l'infini, pendant plusieurs mois. Il y a particulièrement lieu de s'inquiéter des informations selon lesquelles les arrestations d'enfants sont en hausse. L'attention du Comité spécial a une fois encore été appelée sur les difficultés rencontrées par les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les organisations de la société civile s'occupant des questions de droits de l'homme liées à l'occupation.

Le Comité spécial souligne qu'il est urgent de relancer le processus de paix, réaffirme son adhésion à la solution des deux États et s'associe aux appels internationaux lancés en faveur d'une solution juste et durable à la question de Palestine et pour qu'il soit mis fin à

la souffrance du peuple palestinien. Toutes les parties au conflit sont exhortées à installer les conditions requises pour faciliter la paix et l'adoption de mesures de confiance mutuelles en vue de soutenir les efforts tendant à reprendre le dialogue et les négociations quant au fond. Israël doit protéger la population civile palestinienne dans les territoires occupés et s'abstenir de toute action contraire aux règles établies en droit et dans la pratique sur le plan international.

Nous réaffirmons notre appui aux résolutions 242 (1967) et 497 (1981) du Conseil de sécurité et à la fin de l'occupation des territoires occupés, à la cessation de toutes les activités d'implantation et à l'application de toutes les autres résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir un État et de bénéficier de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

La solidarité d'esprit avec le peuple palestinien qui s'exprime ici aujourd'hui démontre que la communauté mondiale souhaite un règlement négocié qui aboutisse à la paix. Nous espérons que cette solidarité et cet esprit de bonne volonté aideront la population de Palestine à travailler ensemble pour préserver l'unité nationale, alors qu'elle s'efforce de parvenir à un règlement pacifique pour la création d'une Palestine pleinement souveraine et indépendante.

Nous jugeons encourageant que, malgré les décennies de lutte, marquées par d'immenses difficultés, que le peuple palestinien a eu à endurer, sa détermination à exercer ses droits légitimes continue de prévaloir. Nous saisissons cette occasion pour dire notre solidarité avec le peuple palestinien, et réaffirmons notre attachement et notre appui inébranlable à la cause des Palestiniens dans leur combat pour accéder à leurs droits et à leurs aspirations légitimes.

En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, que la résilience et l'endurance de la population de Palestine nous servent d'exemple pour mettre à nouveau nos efforts collectifs au service d'un règlement pacifique de la question de Palestine.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Yaakob et, à travers lui, son pays, pour son engagement dans la promotion et la défense de la cause palestinienne. Nous sommes reconnaissants de la contribution que continue d'apporter le Comité spécial qui, outre la Malaisie, comprend également le mien, le Sénégal, et Sri Lanka, qui en assume la présidence.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. M. Henry Suarez, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint de la République bolivarienne du Venezuela, qui va livrer un message de S. E. M. Nicolás Maduro, Président de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : « La République bolivarienne a le plaisir de s'exprimer au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés pour marquer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien à cette séance solennelle.

Nous tenons d'abord à dire notre profonde appréciation à la Présidente de l'Assemblée générale pour l'organisation de la présente séance extraordinaire, et à remercier le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité de leur participation et de leurs observations très utiles.

C'est aussi un bon jour pour exprimer une nouvelle fois nos félicitations au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour son important travail de promotion de la juste cause et des droits du peuple palestinien héroïque, de même qu'à la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat de l'ONU pour son assistance précieuse et son appui constant.

De même, le Mouvement réaffirme sa sincère appréciation au Commissaire général et à tout le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour les efforts cruciaux qu'ils déploient, souvent dans des conditions difficiles, afin d'aider à soulager la souffrance, à améliorer le sort et à répondre aux besoins des réfugiés palestiniens, ainsi qu'à tous les organes et organismes des Nations Unies qui conduisent des programmes spéciaux pour apporter une assistance et un soutien vital au noble peuple palestinien, conformément à la responsabilité permanente qui s'impose aux Nations Unies et à la communauté internationale jusqu'à ce qu'on parvienne à une solution juste, durable, globale et pacifique.

Le Mouvement des pays non alignés souscrit pleinement à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et nous y voyons une occasion particulière de réfléchir aux injustices durables et au sort subis par le peuple palestinien depuis des décennies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza du fait

qu'Israël, Puissance occupante, persiste à nier les droits inaliénables des Palestiniens.

Après plus d'un demi-siècle d'occupation étrangère, exposant le peuple palestinien à des violations graves et systématiques des droits de l'homme et à des souffrances indescriptibles, et plus de 71 ans après que l'Assemblée générale a décidé la partition de la Palestine, entraînant la Nakba – la catastrophe tragique qui s'est abattue en 1948 sur les Palestiniens, lesquels ont ainsi perdu leur patrie, la majorité d'entre eux étant forcés de quitter leur foyer et devenant des déplacés et des réfugiés, situation qui perdure à ce jour –, il est clair que la question de Palestine constitue l'une des causes profondes de bien d'autres crises et dilemmes au Moyen-Orient.

Cette journée internationale de solidarité nous offre donc l'occasion de renouveler notre engagement partagé à trouver une solution à la question de Palestine et à instaurer ainsi une paix durable dans tout le Moyen-Orient. Nous espérons qu'un jour cette solidarité et cet appui déboucheront sur un réel changement pour les Palestiniens et permettront d'atteindre l'objectif ultime de la paix. Dans ce contexte, étant donné les multiples menaces et défis qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, nous estimons que le multilatéralisme est plus pertinent et important que jamais. La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, doit être réglée par un processus multilatéral et des efforts diplomatiques, dans le cadre du droit international et des résolutions applicables et par des moyens pacifiques; nous savons tous que là réside la solution.

Dans cette veine, il est impératif qu'une action collective soit immédiatement engagée pour rectifier la situation sur le terrain, réduire les tensions et favoriser la création d'un climat propice à la paix, notamment en empêchant l'adoption de mesures unilatérales, provocantes ou arbitraires qui ne fassent qu'encourager Israël à poursuivre ses politiques et pratiques illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris la ville de Jérusalem-Est, en toute impunité.

Depuis la création de l'ONU, la question de Palestine figure à notre ordre du jour. Plus de sept décennies ont passé et les Palestiniens sont toujours privés de leurs droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la liberté. Nos frères et sœurs de Palestine continuent aujourd'hui de compter sur les contributions efficaces de l'Organisation, conformément à ses résolutions applicables et au droit international,

pour concrétiser leurs aspirations à l'indépendance et à la souveraineté de leur État de Palestine.

Bien que les Palestiniens s'efforcent de bonne foi, depuis des décennies, de parvenir à la paix, en dépit de leur attachement avéré à la solution des deux États, alors qu'ils respectent le droit international et malgré les concessions douloureuses qu'ils ont faites, leur souffrance s'accroît à tous points de vue et la situation continue de se détériorer gravement à cause des politiques et pratiques illégales persistantes d'Israël, qui ont eu un effet de déstabilisation et d'exacerbation, sapant tous les efforts destinés à réaliser la paix et faisant obstacle à la justice, année après année, retenant ainsi en otage la vie et l'avenir de plusieurs générations de Palestiniens.

Tandis que le Conseil de sécurité continue de garder le silence et reste paralysé s'agissant de cette question, en dépit des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, la communauté internationale continue d'assister, horrifiée, à l'occupation militaire brutale par Israël, en violation manifeste du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans le cadre de cette occupation injuste, la Puissance occupante continue d'opprimer le peuple palestinien innocent et sans défense et de lui infliger des châtiments collectifs, et de commettre de graves violations des droits de l'homme et des crimes de guerre.

Entre autres crimes, il y a notamment le recours à la force militaire contre des civils entraînant des morts et des blessés, y compris parmi les enfants; la colonisation des terres palestiniennes par le biais de leur confiscation; la démolition d'habitations; les activités d'implantation et la construction du mur; l'exploitation des ressources naturelles; le transfert de centaines de milliers de colons israéliens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est; la détention arbitraire ainsi que l'emprisonnement illégal et l'internement administratif de milliers de civils palestiniens, dont des femmes et des enfants; et plus de 11 années d'un blocus inhumain et illégal de la bande de Gaza.

Au vu de la poursuite de cette situation illégale et injuste, le Mouvement des pays non alignés appelle une nouvelle fois la communauté internationale à prendre des mesures conformes au droit international pour empêcher les violations des droits de l'homme des Palestiniens, notamment en fournissant une protection au peuple palestinien aussi longtemps que l'occupation se poursuivra.

Le Mouvement des pays non alignés condamne l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël qui se poursuit, en violation du droit international et des résolutions de l'ONU. À cet égard, nous condamnons les activités illégales de peuplement menées par Israël par lesquelles la Puissance occupante a étendu sa colonisation des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et a déplacé par la force des civils palestiniens en violation flagrante du droit international et des dispositions de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Nous condamnons en outre les actes d'incitation à la violence et de provocations commis par des groupes de colons extrémistes et dirigés notamment contre les lieux saints de Jérusalem-Est occupée, y compris Haram al-Charif, ainsi que la profanation de mosquées et d'églises, agissements qui exacerbent les tensions et les sensibilités religieuses et risquent de déstabiliser plus encore la situation sur le terrain.

Par conséquent, nous demandons qu'Israël, Puissance occupante, mette immédiatement fin à toutes ces violations du droit international, y compris du droit international humanitaire et des droits de l'homme, et se conforme pleinement à ses obligations légales, conformément aux dispositions de la quatrième Convention de Genève, et respecte le caractère sacré des Lieux saints et le statu quo historique vieux de plusieurs décennies.

Israël doit cesser toutes tentatives et mesures visant à modifier la composition démographique, le statut juridique, les caractéristiques et la géographie des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et à faciliter l'annexion *de facto* de nouvelles terres palestiniennes. Le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice ont jugé toutes ces mesures illégales et en violation flagrante des droits fondamentaux du peuple palestinien. De telles pratiques compromettent la réalisation d'une paix juste et durable, fondée sur la solution des deux États à l'intérieur des frontières d'avant 1967, dont la viabilité est jour après jour réduite à néant par la Puissance occupante.

Le Mouvement des pays non alignés exige également la levée totale et immédiate du blocus illégal de la bande de Gaza par Israël, qui continue de porter gravement atteinte à tous les aspects de la vie de sa population civile, constituant ainsi un châtement collectif à grande échelle. Ce blocus inhumain continue d'entraver la reconstruction de la bande de Gaza après les destructions causées par les forces d'occupation israéliennes en 2014, et empêche le relèvement et le développement économiques, en raison de l'absence d'une circulation

durable et régulière des personnes et des biens entre Gaza et le monde extérieur, y compris l'absence de connexions, de contiguïté et de mouvements entre la bande de Gaza et la Cisjordanie.

Les États membres du Mouvement estiment qu'un changement véritable de la situation sur le terrain passe par l'arrêt et l'abrogation de toutes les mesures illégales de l'occupation afin d'y mettre fin. Il est inacceptable qu'Israël, Puissance occupante, continue de mener ces activités illégales et déplorables en toute impunité en dépit de leur interdiction par le droit international.

La communauté internationale doit impérativement coordonner et intensifier ses efforts, y compris les mesures de responsabilisation, pour contraindre Israël à cesser immédiatement toutes ses politiques et pratiques illégales afin que le pays puisse s'engager sur la voie de la paix, prônée depuis de nombreuses années par la communauté internationale. À cet égard, nous exprimons une nouvelle fois notre profonde préoccupation de voir qu'Israël échappe à toute obligation de rendre des comptes pour toutes les violations qu'il a commises, ce qui encourage la culture de l'impunité et déstabilise la situation sur le terrain, réduisant ainsi les perspectives de paix.

C'est pourquoi nous appelons de nouveau la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à agir afin de faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes et que cessent les violations. Israël doit s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités en vertu du droit international.

La solidarité de la communauté internationale avec la cause juste du peuple palestinien doit aussi s'appliquer à tous les efforts pertinents en faveur de l'indépendance et de la souveraineté de l'État de Palestine sur l'ensemble du Territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, et de l'accession de la Palestine au statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

En outre, étant donné l'absence de progrès significatifs dans le processus de paix au Moyen-Orient, qui demeure dans l'impasse malgré des décennies de négociations, l'urgente nécessité de promouvoir un horizon politique et un processus de paix crédible, résolument fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur le mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix, sur l'Initiative de paix arabe et sur la Feuille

de route du Quatuor, a été soulignée à la dix-huitième Conférence ministérielle à mi-parcours du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenue à Bakou cette année. À cet égard, nous appuyons tous les efforts concrets et rapides visant à faciliter la réalisation de cet objectif afin de parvenir enfin à une solution juste et à une paix durable.

Pour terminer, en cette très importante journée, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son engagement sans faille en faveur d'une solution juste et globale au conflit arabo-israélien, dont la question de Palestine constitue l'élément clef, du rétablissement immédiat des droits inaliénables du peuple palestinien héroïque, y compris son droit à l'autodétermination et à un État palestinien indépendant d'un seul tenant et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, et d'une solution juste pour les réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Cette solution juste est le seul moyen de garantir la paix que la communauté internationale et le peuple palestinien recherchent depuis longtemps et à laquelle ils doivent rester attachés afin d'ouvrir une nouvelle ère de paix et de stabilité dans la région. Comme nous l'avons déjà souligné en de nombreuses autres occasions, seul un règlement global de la question de Palestine nous permettra d'atteindre la paix tant attendue au Moyen-Orient et de résoudre enfin le conflit arabo-israélien.

Le Président : Je remercie S. E. M. Henry Suarez Moreno, et le prie de bien vouloir transmettre à S. E. M. Nicolás Maduro Moros, Président de la République bolivarienne du Venezuela, les sincères remerciements du Comité pour cette importante déclaration faite au nom du Mouvement des non alignés.

Le Président : Il me plaît à présent de donner la parole à S. E. M. Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Je voudrais donner lecture du message de S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Aujourd'hui, l'ONU célèbre la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette journée a été proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/40 B du 2 décembre 1977. Elle s'inscrit dans le cadre

du message fort de la communauté internationale, qui réaffirme que la question palestinienne est une question juste. Elle réaffirme également le droit historique et naturel des Palestiniens à leurs terres et à retourner dans leurs foyers d'où ils ont été déplacés, ainsi que leur droit à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant ayant Jérusalem-Est comme capitale.

Cette journée réaffirme l'attachement de la communauté internationale et de ses peuples libres aux principes permanents consacrés par les résolutions de la légitimité internationale. Il incombe à l'ensemble de la communauté internationale, et en particulier à l'ONU, de faire respecter ces principes permanents, contre les tentatives du Gouvernement d'occupation de les ébranler, relayées par un certain nombre de décisions injustes et partiales prises par l'Administration actuelle des États-Unis, notamment la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël; le transfert de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem; le retrait du soutien américain à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à l'Autorité palestinienne; et la fermeture du Bureau de l'Organisation de libération de la Palestine à Washington. Lors de ses différents sommets et réunions ministérielles de haut niveau, la Ligue arabe a rejeté et condamné ces décisions, déclarant qu'elles ne respectaient pas les droits arabes et les résolutions de l'ONU.

La Journée internationale est célébrée cette année sur fond de développements dangereux concernant la question palestinienne. Les autorités israéliennes d'occupation continuent de mettre en œuvre leurs politiques et stratagèmes pour saper tous les espoirs de paix et les efforts déployés pour y parvenir, en violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des décisions de la communauté internationale. Elles poussent toujours plus loin leurs violations et pratiques racistes à l'encontre du peuple palestinien et de ses droits fondamentaux à ses terres et à ses lieux saints en imposant un siège et en commettant des actes de destruction.

Les autorités israéliennes d'occupation veulent également judaïser Jérusalem et expulser ses habitants. Elles cherchent à changer la

mémoire historique du lieu, à déformer sa réalité et à remettre en cause l'identité nationale de son peuple. Elles encouragent des mesures illégales et des lois racistes, dont la plus récente est la loi sur l'État-nation juif, qui ignore les droits de plus de 2 millions de Palestiniens vivant dans le pays, tout en accordant le droit à l'autodétermination uniquement aux Juifs.

Le peuple palestinien a aujourd'hui grand besoin que la solidarité internationale et régionale se traduise en mesures concrètes et en actes exécutoires. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, doit adopter une position ferme non seulement pour mettre fin au rejet par les autorités d'occupation de la légitimité et des résolutions internationales, mais aussi pour s'opposer fermement aux plans de colonisation israéliens illégaux, qui risquent de compromettre toute possibilité de parvenir à une solution des deux États et de donner naissance à une nouvelle réalité caractérisée par l'apartheid et la discrimination raciale. Ces plans vont également à l'encontre des dispositions de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Nous appelons les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont reconnu Israël à considérer qu'ils l'ont fait dans le contexte des frontières d'avant 1967. Quant aux États qui n'ont pas encore reconnu l'État indépendant de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, nous leur demandons de le faire d'urgence. Nous réaffirmons l'importance de respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève et d'autres instruments juridiques internationaux pertinents. Le principe de responsabilité et d'égalité devant les juridictions internationales doit également s'appliquer aux crimes commis par les autorités d'occupation. Les mécanismes de poursuites judiciaires doivent être activés face à l'augmentation des violations israéliennes, et il faut mettre en place les mécanismes permettant de fournir une protection internationale à la population palestinienne non armée contre les autorités d'occupation jusqu'à ce qu'elle accède à la liberté et à l'indépendance.

À cette occasion, je voudrais réaffirmer que la paix a toujours été un noble objectif des peuples

palestinien et arabe ainsi que de tous les peuples du monde. Cela se reflète dans la détermination de la communauté internationale à parvenir à la solution des deux États, qui est la seule solution pouvant mener à la stabilité dans la région, conformément à la vision portée par l'Initiative de paix arabe. Depuis son adoption au Sommet de Beyrouth en 2002, l'Initiative demeure un pilier important de la position arabe et internationale en ce qui concerne la question palestinienne.

En outre, la réconciliation palestinienne demeure un élément essentiel pour gérer les affaires interpalestiniennes et faire face aux défis et menaces connexes en tant qu'entité unique. La Ligue des États arabes espère que cette réconciliation va se produire de manière permanente et intégrée afin de mettre définitivement un terme à la division entre la Cisjordanie et la bande de Gaza.

À cette fin, la Ligue des États arabes, avec le soutien de l'Organisation de la coopération islamique et de la majorité des pays membres du Mouvement des pays non alignés, s'opposera à toute tentative d'exacerber les divisions entre Palestiniens. Nous le ferons en présentant de nouveaux projets de résolution à l'Assemblée générale tous les ans ou en présentant des amendements aux résolutions actuelles qui visent à saper l'appui international à la question palestinienne. Ces résolutions ont un impact négatif sur le peuple palestinien. Nous sommes convaincus que la communauté internationale, représentée par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, rejettera ces tentatives et réaffirmera son attachement à la légitimité internationale.

Le peuple palestinien maintient toujours la question palestinienne au premier rang des priorités internationales 70 ans après la Nakba. Il ne cédera jamais à la politique du fait accompli et des pressions croissantes. Cette pression ne peut pas briser sa volonté. Au contraire, le peuple palestinien, comme à l'accoutumée, continuera de mener sa bataille avec force, détermination et héroïsme, résolu à demeurer sur son territoire. Sa lutte pour la liberté et l'indépendance est une lutte juste et appuyée par la communauté internationale, qui croit aux valeurs de liberté, de justice et de paix, pour que la Palestine et son

peuple puissent prendre la place qui leur revient au sein de la communauté internationale.

J'espère que l'année prochaine, nous célébrerons cette journée avec la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. Je salue le juste combat du peuple palestinien ainsi que le soutien et la solidarité internationale en faveur de la juste cause palestinienne. »

Le Président : Je remercie S. E. M. Maged Abdelfattah Abdelaziz de son importante déclaration et le prie de transmettre à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, les sincères remerciements du Comité pour le soutien constant à ses activités.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M. Shaher Awawdeh, Observateur permanent adjoint de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Awawdeh (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de M. Yousef Ahmad Al-Othaimeen, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

(*l'orateur poursuit en arabe*)

« Réaffirmant la solidarité internationale continue avec le peuple palestinien et l'engagement de la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à appuyer ses droits légitimes, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté la résolution 32/40 B de 1977, proclamant le 29 novembre de chaque année Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, trois décennies après avoir adopté la résolution 181 (II), qui a divisé la Palestine historique en deux États. Pourtant, si le premier État a été créé, le second ne l'a pas encore été. Le peuple palestinien continue de s'efforcer d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, afin d'instaurer la paix dans la région.

La séance d'aujourd'hui est pour nous tous – pays, organisations et peuples – l'occasion de réfléchir aux pratiques coloniales de peuplement de la Puissance occupante et à ses politiques

d'apartheid, de judaïsation et de déplacement forcé imposées au peuple palestinien. Cela devrait nous inciter à repenser nos positions, nos contributions et nos efforts individuels et collectifs, ainsi que nos responsabilités en vue de mettre fin à l'occupation israélienne et de parvenir à la paix sur la base des droits et de la justice auxquels nous aspirons tous.

Nous célébrons cette Journée dans des conditions extrêmement dangereuses pour la question palestinienne en l'absence d'un véritable horizon politique, en raison des violations continues du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU par Israël, Puissance occupante, ainsi que de son manquement persistant à ses engagements et obligations jusqu'ici. Parallèlement, l'administration des États-Unis prend des positions et des décisions qui soulignent sa partialité à l'égard de la Puissance occupante, tout en agissant en violation des résolutions internationalement reconnues et en s'écartant de son rôle antérieur de médiateur dans le processus de paix.

Ces événements ont amoindri les espoirs, exacerbé la situation actuelle et créé un climat d'instabilité et de tension dans l'ensemble de la région. L'aggravation de la situation exige de la communauté internationale qu'elle agisse avec sérieux et efficacité, à la mesure de la gravité de la situation et de ses responsabilités politiques, juridiques et morales. L'objectif est de renforcer les piliers de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région, tout en mettant fin à l'injustice historique subie par le peuple palestinien, en se fondant sur le respect et la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, des principes du droit international et des instruments internationaux pertinents.

À cet égard, nous appelons les membres de la communauté internationale à veiller à ce que leurs politiques, positions, efforts et rôles soient conformes à leurs obligations de faire respecter l'état de droit et la justice et de promouvoir la paix et la sécurité. Il est nécessaire de s'engager activement et résolument, dans le cadre d'un parrainage multilatéral, à mettre en œuvre le processus politique, dans un délai précis et dans le cadre d'un mandat international clairement défini. L'objectif est de faire des progrès concrets sur la voie de la solution des deux États et de réparer

l'injustice historique infligée au peuple palestinien à travers les âges.

Nous apprécions et tenons en haute estime le peuple palestinien qui a fait la preuve de son sacrifice sans limite et de sa foi en sa juste cause, et qui est resté fermement attaché à sa terre, tout en défendant ses droits et en réalisant davantage de gains nationaux. Nous appelons à un plus grand soutien international et à une plus grande solidarité avec le peuple palestinien dans la réalisation de ses droits légitimes. Nous réaffirmons également notre appui aux dirigeants palestiniens dans leurs efforts pour faciliter l'exercice du droit légitime de l'État de Palestine à adhérer à des organisations internationales et à accéder aux instruments internationaux, ce qui renforcera son statut politique et juridique. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction de la résolution 73/5 de l'Assemblée générale, qui confère à l'État de Palestine des privilèges supplémentaires pendant sa présidence du Groupe des 77 et de la Chine en 2019, ce qui renforcera son droit de devenir membre à part entière de l'ONU.

Je voudrais terminer en réitérant le soutien de l'OCI et sa solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte pour restaurer ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et pour la mise en œuvre d'une solution juste pour les réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. »

Le Président : Je remercie l'Observateur permanent adjoint de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) pour son importante déclaration et le prie de bien vouloir exprimer aux autorités de l'OCI toute notre appréciation pour la franche collaboration qui existe entre nos deux entités.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à ma sœur, S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va partager avec nous le message de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine.

M^{me} Mohammed (Union africaine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de transmettre le

message de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine.

Aujourd'hui, le peuple africain célèbre avec ses frères et sœurs en Palestine la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cet événement marque l'adoption par l'Assemblée générale, le 29 novembre 1947, de la résolution 181 (II) sur la partition du territoire palestinien en deux États. L'Union africaine suit de près la situation en Palestine et au Moyen-Orient.

L'appui apporté par l'Union africaine en faveur de la cause palestinienne est intrinsèquement lié au partenariat afro-arabe. Plus fondamentalement, il repose sur les valeurs de liberté, de justice et de principes humanitaires que l'Afrique défend dans les instances internationales, aux côtés de tous ceux qui s'efforcent de faire en sorte que la Palestine retrouve son droit d'exister comme un État clef dans une région considérée comme le berceau de l'humanité, des religions et des prophètes – une région que le monde a le devoir de préserver.

L'Union africaine n'a cessé d'exprimer sa préoccupation face aux conséquences des politiques, actions et provocations unilatérales, notamment la construction illégale de colonies de peuplement et le blocus et l'isolement de la bande de Gaza du reste des territoires palestiniens. Ces pratiques représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales dans la région et sapent l'esprit de l'Initiative de paix arabe pour une solution juste et durable à ce long conflit.

L'Union africaine continue d'appeler la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités à l'égard de la question de Palestine et de la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU adoptées depuis 1948 jusqu'à aujourd'hui pour obliger Israël à se conformer au droit international. Aujourd'hui plus que jamais, des efforts urgents et renouvelés sont nécessaires pour trouver une solution juste et durable au conflit, fondée sur l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie, dans le cadre des déclarations pertinentes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies. La situation actuelle nécessite une action urgente en vue de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens.

Les dirigeants palestiniens, sous la direction du Président Mahmoud Abbas, ont toujours insisté sur le fait qu'ils continueraient de déployer des efforts politiques

et diplomatiques à tous les niveaux afin de préserver les droits légitimes du peuple palestinien. Par conséquent, la communauté internationale, le Quatuor, le Conseil de sécurité et toutes les organisations régionales et internationales sont invités à demander à Israël de mettre en œuvre les décisions et déclarations adoptées à ce jour en vue de promouvoir la paix et la stabilité, sur la base de la solution des deux États. Israël doit également mettre un terme à toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et respecter ces droits.

Les territoires palestiniens occupés ont été le théâtre de dérapages israéliens dans les sphères politique, économique et sociale tandis qu'Israël s'empressait d'annoncer le début de la mise en œuvre d'une implantation plus large et accrue en Cisjordanie occupée, visant en particulier Jérusalem-Est et sa banlieue.

Le Gouvernement israélien continue de violer les normes et règles internationales en accélérant le rythme de construction des colonies de peuplement illégales. La politique israélienne de construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés est l'une des questions centrales du conflit. Illégales au regard du droit international, les implantations construites sur des terres palestiniennes confisquées ou volées sont l'une des principales justifications de la construction du mur et de la restriction des déplacements des Palestiniens en Cisjordanie. Elles contribuent aux déplacements forcés, limitent gravement l'accès des Palestiniens aux ressources de base, notamment la terre et l'eau, et perpétuent un système de ségrégation et d'inégalités structurelles entre Palestiniens et Israéliens.

L'Union africaine réaffirme son engagement à appuyer tous les efforts visant à parvenir à un règlement définitif du conflit israélo-palestinien fondé sur la légitimité internationale, et rejette toute solution incomplète et partielle, comme les frontières temporaires ou le caractère juif d'Israël. La Commission de l'Union africaine travaillera sans relâche avec la communauté internationale pour assurer la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président : Je remercie S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed de ce très important message de la Commission de l'Union africaine qui, en plus d'être un important partenaire de notre Comité, reste également engagée, mobilisée en faveur d'une solution juste à la question palestinienne.

Enfin et surtout, j'ai le plaisir d'inviter M. Marc Lamont Hill, que j'ai présenté tout à l'heure comme étant un citoyen américain, un militant, universitaire, journaliste et commentateur politique sur CNN. Il est revenu ce matin de même de Palestine pour se joindre à nous, pour livrer sa perspective, sous l'angle de la société civile.

M. Lamont Hill (*parle en anglais*) : C'est avec un grand honneur et beaucoup d'humilité que j'accepte l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Comité. En tant qu'universitaire, militant et citoyen, je m'intéresse de très près au sort du peuple palestinien, ainsi qu'aux implications éthiques, morales et politiques plus larges de sa lutte pour la liberté, la justice et l'égalité. À ce titre, ce rassemblement annuel représente une intervention critique et aussi un lieu de possibilités.

Par ailleurs, il est empreint d'un important paradoxe. Comme le Comité le sait, cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration est née des décombres et des contradictions de la Seconde Guerre mondiale, et elle visait à donner une définition claire, éthique et morale des libertés et droits fondamentaux auxquels ont droit tous les êtres humains, sans distinction de race, de religion, de classe, de sexe ou de géographie.

À l'évidence, la Déclaration est loin d'être parfaite, tant au niveau conceptuel que dans l'application qui en est faite. Trop souvent, nous avons présenté les droits de l'homme sous le prisme de l'Occident. Nous les avons envisagés sous l'angle du colonialisme et nous les avons évalués à travers le spectre limité de nos propres expériences. Autrement dit, les puissants ont trop souvent tenté d'universaliser leurs propres valeurs, locales et spécifiques.

Pourtant, la Déclaration universelle des droits de l'homme nous a offert un point de départ, imparfait mais fonctionnel, à partir duquel nous pouvons formuler des ambitions morales et éthiques fondamentales en tant que citoyens du monde. Ces ambitions ont été particulièrement utiles pour recenser les personnes vulnérables dans un contexte marqué par l'impérialisme, l'exploitation économique, la suprématie blanche, le patriarcat et tous les autres éléments complexes de l'État-nation moderne.

C'est pourquoi, il est en effet paradoxal et triste que cette année marque également le soixante-dixième anniversaire de la Nakba, la grande catastrophe de

mai 1948 qui a entraîné l'expulsion, le meurtre et – à ce jour – le déplacement permanent de plus d'un million de Palestiniens. Chaque fois que la communauté internationale a défini un cadre clair et rationnel relatif aux droits de l'homme, le peuple palestinien a été privé de ses droits les plus fondamentaux.

Alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les peuples naissent « libres et égaux en dignité et en droits », l'État-nation israélien continue de restreindre la liberté et de porter atteinte à l'égalité des citoyens palestiniens d'Israël, ainsi que de ceux de Cisjordanie et de Gaza. À l'heure actuelle, plus de 60 lois israéliennes interdisent aux Palestiniens l'accès aux droits de citoyenneté à part entière, simplement parce qu'ils ne sont pas juifs. Du logement à l'éducation en passant par le regroupement familial, il est clair que toutes les libertés naturellement dévolues aux êtres humains sont délibérément retirées aux Palestiniens grâce à l'habileté politique d'Israël.

Alors que les droits de l'homme promettent le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, les Palestiniens continuent de vivre sous la menace de violences aveugles aux mains de l'armée et de la police israéliennes, une violence disproportionnée en Cisjordanie et à Gaza, une violence inutile face aux manifestations pacifiques et une violence utilisée à mauvais escient par un État israélien qui ne fait systématiquement aucune distinction entre les civils et les combattants. Alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme nous protège contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, les Palestiniens continuent d'être physiquement et psychologiquement torturés par le système de justice pénale israélien – un terme dont l'ironie ne m'échappe pas.

Comme les groupes de défense des droits de l'homme du monde entier l'ont fait remarquer, le recours à l'isolement constitue une forme claire et incontestable de torture, mais en Cisjordanie, les Palestiniens font régulièrement l'objet d'un isolement et d'une détention illimitée, généralement sans qu'un acte d'accusation ait été officiellement établi. L'année dernière, la Cour suprême israélienne a statué que la torture physique dans des « cas exceptionnels », notamment les situations d'attentats imminents, est une méthode acceptable.

Ces exceptions constituent en elles-mêmes une violation du droit absolu de ne pas être torturé, mais dans la pratique, la sécurité israélienne fonctionne de telle manière que presque tous les cas palestiniens sont

considérés comme étant exceptionnels. Presque tous les Palestiniens sont considérés comme des terroristes potentiels, ce qui les rend vulnérables, à tout moment, aux tactiques d'enquête utilisées dans les cas d'attentats imminents. Ainsi, les pratiques d'Israël constituent une violation flagrante et systématique de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qu'Israël a signée en 1986 et ratifiée en 1991.

Alors que la Déclaration des droits de l'homme insiste sur le fait que personne ne doit faire l'objet d'une arrestation, d'une détention ou d'un exil arbitraires, les Palestiniens sont systématiquement privés des garanties d'un procès équitable. Les Palestiniens de Cisjordanie sont régulièrement placés en détention administrative, une pratique qui permet de les incarcérer pendant six mois maximum, l'incarcération pouvant être prolongée après un contrôle judiciaire, sans qu'ils soient inculpés d'un crime. La seule justification pour obtenir de tels résultats est l'affirmation ambiguë d'une menace pour la sécurité – une affirmation utilisée par l'État israélien à tout moment, à outrance et pour toutes sortes de raisons. À cause de cette imprécision, les Palestiniens sont systématiquement punis pour leurs opinions politiques plutôt que pour toute menace réelle de violence.

La Déclaration des droits de l'homme souligne que tous les êtres humains ont droit à « un procès équitable et public devant un tribunal indépendant et impartial ». Les tribunaux militaires israéliens, qui sont généralement seuls compétents pour juger les résidents de Cisjordanie et, dans certains cas, les citoyens palestiniens d'Israël, ont un taux de condamnation supérieur à 99 %. Cela donne à penser que les Palestiniens sont soit plus coupables que tout autre groupe dans l'histoire de l'humanité, soit que le Gouvernement israélien n'est pas disposé à accorder des procès équitables et impartiaux aux Palestiniens ou est incapable de le faire.

La Déclaration des droits de l'homme affirme que toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur des frontières d'un État, ainsi que de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. Il est impossible de parcourir la Palestine historique et de ne pas voir les restrictions flagrantes à la circulation entre les villes des territoires palestiniens occupés, ainsi qu'à l'intérieur de l'État d'Israël. Les postes de contrôle permanents, temporaires ou inopinés, les murs d'annexion et autres barrières de sécurité empêchent les Palestiniens de circuler librement, non seulement dans les zones légalement désignées par

le Gouvernement israélien et cosignées par l'Autorité palestinienne aux termes d'Oslo, mais aussi à Gaza, où les restrictions à la circulation sont si sévères qu'elles dictent littéralement la vie dans cette zone.

Je promets au Comité que je n'épuiserai pas tout le temps qui m'est accordé en énumérant chacune des violations des droits de l'homme perpétrées par le Gouvernement israélien. Celles-ci sont bien connues et ont été bien documentées par toutes les organisations de défense des droits de l'homme crédibles dans le monde. Je voudrais plutôt parler au Comité de l'urgence de la situation actuelle.

Au moment où nous parlons, sur le terrain, les conditions de vie du peuple palestinien se détériorent. Ces dernières décennies, le Gouvernement israélien s'est de plus en plus orienté vers la droite, normalisant l'implantation de colonies de peuplement et les logiques de déni, de destruction, de déplacement et de mort qui l'accompagnent. Malgré la condamnation internationale, l'expansion des colonies se poursuit. Dans le même temps, les démolitions d'habitations et les déplacements imposés par l'État continuent de déraciner les communautés palestiniennes. Pour les Gazaouites, le blocus terrestre, aérien et maritime imposé depuis 11 ans par Israël et l'Égypte a créé la plus grande prison à ciel ouvert du monde.

Avec seulement 4 % d'eau potable, un accès à l'électricité limité à quatre heures par jour, un taux de chômage de 50 % et la menace imminente de bombes israéliennes, la situation à Gaza demeure l'une des crises humanitaires les plus urgentes du moment. En Cisjordanie, les conditions ne sont guère meilleures. Le taux de chômage se situe généralement aux alentours de 18 %, avec de fréquentes pertes de revenus dues aux fermetures des militaires israéliens, qui empêchent les travailleurs palestiniens d'avoir accès à des emplois. Les colonies de peuplement et les terres supplémentaires qui leur sont allouées, ainsi que les zones militaires fermées et d'autres restrictions, empêchent les villes palestiniennes de se développer.

Au milieu de tout cela, le Gouvernement du Premier Ministre Netanyahu est devenu de plus en plus indifférent aux critiques, aux avertissements et même aux condamnations de ses pratiques par la communauté internationale. L'exemple le plus flagrant de cette indifférence, ainsi que l'urgence du moment présent, est peut-être la loi sur l'État-nation, récemment adoptée. En adoptant cette loi fondamentale, l'État israélien a officiellement rejeté l'arabe comme langue officielle de

l'État. Cette loi décrit l'expansion des colonies de part et d'autre de la Ligne verte comme une valeur nationale et renforce le fait qu'Israël n'est pas un État pour tous ses citoyens.

En tant qu'Américain, je suis gêné que mes impôts contribuent à cette réalité. Je suis frustré que, depuis le début de l'occupation, aucun président américain n'ait adopté une position qui puisse se traduire par des actes concrets en faveur des droits des Palestiniens, et je suis attristé, mais pas surpris, que l'Administration du Président Trump ait davantage renforcé le comportement d'Israël par ses actions récentes.

En mai, le Président Trump a officiellement déplacé l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, qu'il a reconnue comme la capitale indivisible d'Israël. Non seulement ce choix est une violation flagrante du droit international et des précédents, mais il constitue aussi une terrible provocation et un coup fatal sur le plan diplomatique. À la fin du mois d'août, le Président Trump est ensuite revenu de manière définitive sur l'engagement pris par les États-Unis de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), une décision qui met désormais en péril des millions de réfugiés palestiniens sur les plans médical, économique et éducatif. De plus, il s'agit d'une tactique politique musclée par laquelle les États-Unis tentent unilatéralement de résoudre, par l'intermédiaire de l'Administration Trump, le statut final des réfugiés palestiniens.

Si les politiques du Président Trump ont été les plus dramatiques, il importe toutefois de souligner et de rappeler qu'elles ne s'éloignent pas véritablement de la politique américaine sur cette question. Les coupes dans le financement de l'UNRWA sont une idée qui est soulevée à Washington depuis des années, du moins depuis l'Administration George W. Bush. La décision du Président Trump de déplacer l'ambassade des États-Unis en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem a suscité une énorme controverse, mais il ne faisait que mettre en œuvre une loi bipartite adoptée par le Congrès en 1995, et ce faisant, il a exécuté ce qui était déjà la politique officielle des États-Unis et tenu une promesse faite depuis très longtemps par chaque président américain et candidat présidentiel, démocrate ou républicain. En ce qui concerne la question de Palestine, Donald Trump ne fait pas exception à la politique américaine; il en est plutôt un modèle plus transparent et plus agressif.

Comme je l'ai mentionné au début de mes observations, les paroles prononcées aujourd'hui par tous les

représentant présents dans cette salle sont un élément nécessaire de nos efforts de résistance. Nous avons besoin de mots forts, contre-intuitifs, dangereux et courageux. Mais nous devons aussi offrir plus que de simples mots. Les mots n'empêcheront pas que le village de Khan el-Ahmar, avec ses écoles de fortune créées par des villageois bédouins locaux, soit démoli en violation de la quatrième Convention de Genève. Les mots n'empêcheront pas des poètes comme Doreen Tatour d'être emprisonnée dans les prisons israéliennes pour avoir eu l'audace de dire la vérité sur les conditions de la lutte du peuple palestinien sur sa page personnelle Facebook. Les mots n'empêcheront pas les manifestants pacifiques de Gaza d'être tués alors qu'ils luttent pour se libérer des frontières encore non déclarées d'Israël.

En ce qui concerne la question de Palestine, nous devons aller au-delà des mots et nous poser la question suivante : qu'est-ce que la justice exige? Pour vraiment nous engager dans des actes de solidarité, nous devons donner corps à nos paroles. Notre solidarité ne doit pas se limiter à la parole. Notre solidarité doit se manifester par des actes.

En tant qu'Afro-Américain, ma conception de l'action – et de l'action solidaire – est enracinée dans notre propre tradition de lutte. Pour résister à l'esclavage et aux lois de Jim Crow qui nous ont fait passer d'un État esclavagiste à un État d'apartheid, les Afro-Américains ont utilisé diverses tactiques et stratégies. C'est cet éventail de tactiques que j'appelle de mes vœux lorsque je plaide en faveur d'une action concrète de la part de toutes les personnes présentes dans cette salle.

La solidarité de la communauté internationale exige que nous acceptions le boycott, le désinvestissement et les sanctions comme un moyen essentiel de tenir Israël responsable de la manière dont il traite le peuple palestinien. Ce mouvement, issu de l'écrasante majorité de la société civile palestinienne, offre un moyen non violent d'exiger le retour aux frontières d'avant 1967, le plein exercice des droits des citoyens palestiniens et le respect du droit au retour, comme le dicte le droit international. La solidarité exige de nous que nous empêchions désormais les politiciens ou les partis politiques de garder le silence sur la question de Palestine. Nous ne pouvons plus, en particulier, permettre à la gauche politique de rester radicale, voire progressiste sur toutes les questions, de l'environnement à la guerre en passant par l'économie, sauf sur la question de Palestine.

Contrairement à la mythologie occidentale, la résistance noire à l'apartheid américain ne s'est pas

manifestée uniquement par la non-violence préconisée par Gandhi. Au contraire, les révoltes d'esclaves, l'auto-défense et les tactiques différentes du pasteur King ou du mahatma Gandhi étaient tout aussi importantes pour préserver la sécurité et obtenir la liberté. Si nous voulons véritablement être solidaires du peuple palestinien, nous devons lui offrir les mêmes chances et les mêmes possibilités politiques. Si nous sommes solidaires du peuple palestinien, nous devons reconnaître le droit d'un peuple occupé à se défendre. Nous devons donner la priorité à la paix, mais nous ne devons pas l'idéaliser ou la fétichiser. Nous devons défendre et promouvoir la non-violence chaque fois que l'occasion se présente, mais nous ne pouvons pas souscrire à une politique qui privilégie la notion de respectabilité, humilie les Palestiniens parce qu'ils résistent, et refuse d'agir face à la violence de l'État et au nettoyage ethnique.

À l'heure actuelle, il y a peu de raisons d'être optimiste. L'optimisme est bien évidemment la conviction que le bien l'emporte automatiquement sur le mal et que la justice finira inmanquablement par triompher. Dans l'histoire de l'humanité, et certainement même de l'Organisation des Nations Unies, aucun exemple n'illustre une telle position. L'optimisme est naïf. Il est puéril d'être optimiste. Mes étudiants sont optimistes quand ils passent des examens pour lesquels ils n'ont pas étudié. Certains deviennent très religieux à cette période.

Mais quel que soit leur optimisme, le résultat est loin d'être garanti ou même probable. Je nous mets au défi, dans un esprit de solidarité, non pas de devenir optimistes, mais de nous nourrir d'un espoir radical. L'espoir radical est la conviction qu'en dépit des obstacles, des mesures importantes contre la justice et la paix, de l'héritage de haine, de l'impérialisme, de la suprématie blanche, du patriarcat et de l'homophobie, et des systèmes et structures du pouvoir qui ont normalisé le colonialisme par implantation, nous pouvons encore gagner. Nous pouvons encore triompher.

L'une des raisons qui m'ont poussé à espérer la libération et, en définitive, l'autodétermination du peuple palestinien est survenue en août 2014. Des Afro-Américains se trouvaient à Ferguson, dans le Missouri, dans le centre-ouest des États-Unis, pour protester contre la mort d'un jeune homme nommé Michael Brown, un Afro-Américain non armé, qui avait été tué par un agent de la force publique. Alors que nous protestions, j'ai vu deux choses encourageantes pour la lutte palestinienne. La première est que, pour la première

fois de toute ma vie d'activiste, j'ai vu une foule de Palestiniens. J'ai vu plusieurs pancartes palestiniennes dans la foule disant que nous devons élaborer un projet de solidarité. Nous devons lutter ensemble pour résister parce qu'aux États-Unis, au Brésil, en Syrie, en Égypte, en Afrique du Sud et en Palestine, la violence d'État est la même. Nous avons finalement compris que nous devons travailler ensemble et non nous monter les uns contre les autres; nous devons plutôt nous tourner les uns vers les autres.

Plus tard dans la nuit, lorsque la police a commencé à lancer des gaz lacrymogènes dans notre direction, Mariam Barghouti nous a envoyé un tweet depuis Ramallah. Tout comme d'autres jeunes militants palestiniens, elle nous a dit que les effets des gaz lacrymogènes que nous ressentions étaient temporaires. Ces jeunes nous ont donné des conseils sur la façon de nous laver les yeux. Ils nous ont appris comment fabriquer des masques à gaz avec des t-shirts. Ils nous ont permis de penser et de nous projeter au-delà de nos conditions locales en nous offrant la possibilité d'un projet de solidarité transnationale ou mondiale.

À partir de ces tweets et messages sur les médias sociaux, nous avons commencé à nous organiser ensemble. Nous avons envoyé une délégation de militants noirs en Palestine, et nous avons remarqué les liens entre la police de New York, dont la formation est assurée par des soldats israéliens, et le type de surveillance que nous observons dans la ville de New York. Nous avons commencé à nouer des relations concernant la résistance, et nous avons commencé à construire, à lutter et à nous organiser ensemble. Cet esprit de solidarité – une solidarité qui n'est pas seulement liée par l'idéologie, mais aussi par l'action – est la solution.

Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la commémoration tragique de la Nakba, nous avons l'occasion non seulement d'exprimer notre solidarité en paroles, mais aussi de nous engager par des actes politiques, locaux et internationaux qui nous permettront d'obtenir justice, à savoir une Palestine libre, de la rivière à la mer.

Le Président : Je remercie très sincèrement M. Marc Lamont Hill pour la force et l'éloquence de son intervention, qui traduit bien son engagement fervent pour la promotion et la défense de la cause palestinienne, et qui nous offre aussi, par là même, une perspective externe, qui vient enrichir nos délibérations. Je saisis cette occasion pour saluer l'action des

organisations de la société civile, qui continuent de se mobiliser à travers le monde en faveur d'une solution juste et définitive à la question de Palestine.

Avant de passer aux informations pratiques, qui vont consacrer la fin de nos délibérations, je voudrais, avec l'honneur que cela me donne, annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part d'un nombre important de chefs d'État et de gouvernement, de Ministres des affaires étrangères, de gouvernement et d'organisations. Je voudrais donner lecture de la liste des hauts responsables qui les ont envoyés, dans l'ordre dans lequel ces messages ont été reçus.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État des pays suivants : Sri Lanka, Tunisie, La République démocratique populaire lao, Sénégal, Iraq, Mali, Jordanie, Qatar, Maroc, Turquie, Brunéi Darussalam, Chine, Liban, Émirats arabes unis, Iran, Nicaragua, Soudan, Burkina Faso, Fédération de Russie, Viet Nam, Indonésie et Zimbabwe.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement des pays suivants : Malte, Bangladesh, Inde, Thaïlande, Maurice et Malaisie.

Le Comité a également reçu des messages des Ministres des affaires étrangères des pays suivants : Argentine, République arabe syrienne, Arabie saoudite, Japon, Équateur, Cuba, Kazakhstan, Namibie et Bahreïn.

Nous avons reçu un message du Gouvernement du Guyana.

Enfin, le Comité a également reçu des messages des organisations suivantes : le Mouvement des pays non alignés, l'Union européenne, la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'Organisation de la coopération islamique.

Tous les messages de solidarité reçus seront publiés sur le site Web (<https://www.un.org/unispal>) consacré à la question de Palestine, qui est géré par la Division des droits des Palestiniens.

Au nom du Comité, je remercie sincèrement les chefs d'État et de gouvernement, les Ministres des affaires étrangères, les gouvernements et les organisations que je viens de nommer pour les efforts inlassables tendant à mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens en cours depuis 51 ans et à parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine.

Avant de clôturer nos travaux, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la

réussite de cet évènement, en particulier les membres du personnel de la Division des droits des Palestiniens, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information et du Bureau des services centraux d'appui, sans oublier la sécurité.

Comme chacun le sait, demain, 29 novembre, à 15 heures, l'Assemblée générale entamera son débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine ». En ma qualité de Président du Comité, j'y présenterai les projets de résolution relatifs à ce point de l'ordre du jour et le Rapporteur du Comité, mon ami l'Ambassadeur Carmelo Inguanez, Représentant permanent de Malte, présentera le rapport annuel du Comité (A/73/35). Je saisis l'occasion pour exhorter les États Membres à prendre une part active à ces sessions et à réitérer leur soutien à la Palestine, en votant massivement pour les projets de résolution, dont l'adoption est prévue le 30 novembre 2018.

Toujours au titre des activités marquant notre solidarité avec le peuple palestinien, j'invite les

représentants à l'inauguration, demain dans l'après-midi, d'une exposition photographique intitulée « Droits non réalisés, promesses non tenues : 70 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Nakba palestinienne ». Si ces photographies témoignent des réalités implacables vécues par les Palestiniens, elles attestent également d'une résilience à toute épreuve, notamment pour préserver le riche patrimoine palestinien. J'espère donc voir de nombreux représentants au vernissage de l'exposition prévu à 18 h 30, dans la salle des pas perdus du bâtiment de l'Assemblée générale, qui sera suivi d'une réception.

Je ne saurais clore mon propos sans saluer la présence parmi nous de nombreux représentants de la société civile palestinienne qui prennent une part active à nos activités, notamment aux consultations qui se tiendront cet après-midi à 15 heures dans la salle de conférence 8.

La séance est levée à 12 h 25.